

# PIERRE-LEVÉE

## ET SES HAMEAUX

*Nouveau journal d'information de la Mairie de Pierre-Levée*

Numéro 2 - Décembre 2009



### *Le mot du maire*

#### **Les plaisirs de l'hiver !**

*L'année 2009 est sur le point de s'achever avec les difficultés rencontrés ici ou là, que nous connaissons tous, actualités obligent !*

*Malgré cela, nous approchons des traditionnelles fêtes de fin d'année, Noël et le Nouvel An avec, en perspectives, les cadeaux et les vœux.*

*Cette période, porteuse d'espoirs, ne doit pas changer nos habitudes si chaleureuses et conviviales en famille.*

*C'est pourquoi les décorations et illuminations de notre village vont débiter le 5 et 6 décembre apportant, je l'espère, un peu de gaieté et de chaleur pour tous, petits et grands.*

*Vous pouvez également participer, si vous le souhaitez, à l'illumination de notre village en décorant vos maisons et préparer ainsi l'arrivée de l'année 2010.*

*Merci aux annonceurs de leur soutien.*

**Bonne lecture, bon Noël et joyeuses fêtes de fin d'année à tous !**

Gérard Boisnier  
Maire de Pierre-levée

E-mail : [monsieurlemaire@pierre-leeve.fr](mailto:monsieurlemaire@pierre-leeve.fr)

### Les Fêtes

## Illuminations de Noël à Pierre-Levée



## Joindre la mairie

- Par COURRIER  
Place de l'Eglise  
77580 PIERRE-LEVEE
- Par TÉLÉPHONE  
01 60 22 29 04
- Par FAX  
01 60 22 15 00
- Par INTERNET  
www.pierre-levée.fr
- Par E-MAIL  
mairie-pierre.leeve@wanadoo.fr

## Horaires

Ouverture de la mairie au public, le mardi de 14h00 à 17 h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

## Numéros utiles

- Police : 17  
Pompiers : 18  
Samu : 15  
Numéro d'urgence unique européen : 112  
Gendarmerie nationale : 01 60 22 01 19  
S.O.S. médecins : 0 825 33 36 15  
Centre antipoison : 01 40 05 48 48  
Enfance maltraitée : 119  
Drogues, Alcool : 113  
Sida : 08 00 840 800  
(appel gratuit à partir d'un téléphone fixe)

## ❖ Actualités Municipales

# En direct du Conseil Municipal

• SYNTHÈSE DE LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2009 •

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :**

### • Perception de la redevance par le SMERSEN

La redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité est perçue par le Syndicat Mixte d'Energies en Réseaux de Seine-et-Marne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, redevance actualisée au titre de l'année 2010, moyennant son reversement intégral à la commune.

### • Personnel adjoint technique

Renouvellement du contrat de travail pour une année à Mlle LEGRAIN Lydie, avec modification des horaires.

### • Point finances à ce jour

ANNÉE	Dépenses Fonctionnement	Dépenses Investissement
2009	144 815.04 Euros	18 031.30 Euros
Reste à ce jour	274 000.00 Euros	217 000.00 Euros

### • Point sur les travaux

- Les travaux réalisés par le Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable concernant le renforcement en eau potable incendie sur le secteur du centre bourg et le hameau des Houis sont terminés.
- L'affaissement du tampon situé sur la chaussée au niveau du 8 grande rue, ainsi que l'installation d'une buse au carrefour des Houis (écoulement eaux pluviales) ont été effectués.
- Une partie de l'entretien de voirie a été réalisé route de Moras, la fin des travaux se fera ultérieurement.
- Route de Montceaux, les travaux d'entretiens de la RD 19 avec l'Agence Routière Territoriale de Meaux vont être effectués.
- Un contact va être pris avec la SAUR pour les regards d'assainissement dans la Grande Rue qui s'affaissent dangereusement.
- L'Agence Routière Territoriale informe que la route Départementale 21 va être classée « voie à grande circulation » en 2010.

### • Chemins ruraux concernés par le plan de randonnées

Il est proposé un entretien régulier par M. DAULLE, par manque d'équipements techniques de la commune.

### • Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.)

Présentation du projet de la construction d'une nouvelle classe pour la rentrée 2010/2011.

Le R.P.I. a validé la rentrée scolaire dans la nouvelle structure en septembre 2010. Le projet débutera donc dès janvier.

La Commune de Pierre-Levée et le R.P.I vont mettre en œuvre toutes les formalités administratives nécessaires à la réalisation de ce projet. Il a pour optique la construction d'un bâtiment avec ossature bois en harmonie avec les nouvelles normes environnementales. Le préau et le chemin d'accès pour se rendre au bus, sont aussi intégrés dans ce projet.

### • Rapport d'activités VEOLIA EAU 2008

Ce rapport est à la disposition des membres du Conseil Municipal et des administrés pour sa consultation en Mairie.

**Pour toutes informations complémentaires vous pouvez contacter le Secrétariat de la Mairie.**



# Centre Communal d'Action Sociale

• SYNTHÈSE DE LA SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2009 •

## - Attestation aux personnes sans domicile stable

La direction départementale des affaires sanitaires et sociales de Seine-et-Marne a fait parvenir un arrêté (AS n°2009-17) fixant la liste des organismes agréés pour délivrer les attestations de domicile aux personnes sans domicile stable.

## - L'Aide Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.)

Cette prestation est attribuée et versée par le Conseil Général de Seine-et-Marne et calculée selon une grille nationale appelée GIR. Le montant de l'A.P.A. est calculé en fonction des ressources de la personne et de son degré de dépendance.

## - Le Revenu de Solidarité Active (R.S.A.) - RAPPEL

Depuis le 1er juin 2009 le R.S.A. est entré en vigueur et à fait disparaître avec lui le Revenu Minimum d'Insertion (R.M.I.) et l'Allocation Parent Isolé (A.P.I.). Il s'adresse non seulement aux personnes sans emploi, mais aussi aux travailleurs pauvres ayant un salaire inférieur à 880 euros mensuel. Le conseil d'administration a décidé que le bureau instructeur serait l'unité sociale de COULOMMIERS.

**Pour toutes informations complémentaires vous pouvez contacter le Secrétariat de la Mairie.**

## ❖ Info Santé

### Pandémie grippale : H1N1

#### Centres de vaccination

La Seine-et-Marne compte **25 centres**, qui sont des lieux publics réquisitionnés pour l'occasion. La ville de la Ferté-sous-Jouarre a été désigné comme centre de vaccination du Canton. Les communes de la CCPF sont tenues de désigner 3 délégués pour assurer la liaison avec le centre en cas de nécessité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres du dispositif communal :

- Monsieur le Maire
- Monsieur le premier Adjoint au Maire
- 1 membre du C.C.A.S.

La vaccination est facultative et se fait de manière progressive depuis le 12 novembre 2009. Vous recevrez, à votre domicile, un **bon de vaccination** délivrée par la Sécurité Sociale vous indiquant les différentes périodes d'ouverture du centre.

#### Ouverture des centres à compter du mercredi 2 décembre 2009

Il a été décidé d'ouvrir l'ensemble des centres **tous les jours**. Les horaires d'ouverture sont les suivants : **mercredi 2 décembre** de 12h à 20h ; **jeudi 2 décembre** de 10h à 20h ; puis **à partir du vendredi 4 décembre de 8h à 22h y compris les dimanches**.

Retrouver l'ensemble des informations sur : <http://www.seine-et-marne.pref.gouv.fr>, rubrique « Presse-Actualités »-« Communiqués de presse »-« Sécurité civile-prévention des risques ».

#### La grippe A/H1N1 et la scolarité des élèves

**La campagne de vaccination à commencé** : pour les collégiens et lycéens, le **25 novembre 2009** et pour les écoliers, **début décembre 2009**.

**La vaccination n'est pas obligatoire ; elle est décidée par les familles**. Chaque famille va recevoir un bon de vaccination par enfant.

Deux modalités sont proposées aux parents souhaitant faire vacciner leur enfant, selon le niveau de scolarisation :

- **Pour les écoliers**, la vaccination est organisée dans les centres de vaccination de proximité dès début décembre. Les élèves des écoles maternelles et élémentaires s'y rendent accompagnés par leurs parents. Le centre de rattachement est indiqué sur le bon de vaccination transmis aux familles.
- **Pour les collégiens** et les lycéens, la vaccination se déroule dans les établissements scolaires à compter du 25 novembre 2009.



**Pharmacies de garde à la Ferté s/Jouarre au mois de décembre**  
Lundis et samedis après-midi

**05/12 :**  
Phie Edé - Thévenet

**07/12 :**  
Phie Edé - Thévenet

**12/12 :**  
Phie du Fbg - Esmieu

**14/12 :**  
Phie du Fbg - Esmieu

**19/12 :**  
Phie Edé - Thévenet

**21/12 :**  
Phie Edé - Thévenet

**26/12 : matin**  
Phie Edé - Thévenet  
Esmieu

**après-midi**  
Phie Edé - Thévenet

**28/12 :**  
Phie du Fbg - Esmieu

**Renseignements :**  
Commissariat de Police  
**Meaux : 01 60 23 32 17**

#### En savoir plus

[www.pandemie-grippale.gouv.fr](http://www.pandemie-grippale.gouv.fr)  
[www.grippea.fr](http://www.grippea.fr)  
[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

## Réglementation

### Les pétards interdits.

Le préfet de Seine-et-Marne vient d'interdire par arrêté la vente, la détention et l'usage, de jour comme de nuit, des pétards et artifices de type K1, K3 et K4, dans toutes les communes du département.

Pour la période du 15 novembre 2009 au 15 janvier 2010.

Les contrevenants seront passibles d'une amende de 5e catégorie.

Ces mesures ne s'appliquent pas aux feux d'artifices organisés ou autorisés par les collectivités territoriales.

## ❖ Notre village

### Préparation de Noël

Pour l'année 2010, un concours de décorations et d'illuminations extérieures des maisons est en projet, avec jury et récompenses.

Des infos vous seront communiquer dans un prochain numéro.



### Eglise Saint-Claude

Lors de notre précédente publication, nous indiquions que l'autel était en modification ; c'est chose faite.

Pour ceux qui le désirent, les responsables laïcs de notre église sont à même de leurs fournir les explications de la démarche suivie.

A compter du **29 novembre** et jusqu'au **3 janvier** prochain, l'église sera éclairée, vous avez ainsi l'occasion d'admirer les vitraux en soirée. A ne pas manquer.

A partir du **lundi 7 décembre à 17H30**, pendant 45 minutes, l'église sera ouverte les jours de classe afin de montrer aux enfants la crèche installée à l'intérieur.

Et puis le **24 décembre**, à 20H30, sera célébrée **la messe de la nuit de Noël**, une des célébrations majeures de la chrétienté ; vous y êtes tous invités afin, qu'ensemble, nous commémorions cet événement phare de l'humanité.

### Travaux sur notre Eglise

La clôture de la chapelle a été mise en place, vous pouvez venir l'admirer, ainsi que tous les éclairages de l'église.

Les travaux de la couverture et du clocher ont été réalisés.

## L'équipe

Un comité paroissial organise la vie paroissiale, les célébrations, les sacrements, le catéchisme, etc.

### Contacts :

- Monsieur Zajac Joseph,
- Madame Andrieux Nicole.

Tél. : 01 60 22 15 12

## ❖ Vie Locale - Les Séniors

### Session Mémo Tonic

La Mairie de Pierre-Levée organise en partenariat avec la **MSA** (Mutualité Sociale Agricole) d'Ile-de-France, une nouvelle session Mémo Tonic à destinations des Séniors. Cette session est la continuité de l'Action **Pac Eurêka** qui a connu un réel succès en 2009.

Elle débutera à partir du **7 janvier 2010** et se terminera en avril 2010.

### Changement d'adresse à la C.N.A.V.

Les retraités franciliens de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse qui ont déménagé en cours d'année, doivent signaler leur nouvelle adresse avant le 1<sup>er</sup> décembre. Ils seront ainsi informés sur le montant de la retraite devant figurer sur leur future déclaration de revenus pré-remplie.

Pour signaler votre changement de domicile, **il existe 2 possibilités :**

- **Par courrier postal** en précisant le numéro de retraite :

**Cnav**

**75951 Paris cedex 19**

- **Par Internet :**

**[www.changement-adresse.gouv.fr](http://www.changement-adresse.gouv.fr)**

### Colis de fin d'année

Autour d'un verre de l'amitié et en présence des membres du Centre Communal d'Action Sociale et du Conseil Municipal, nous vous donnons rendez-vous le :

**Samedi 19 décembre 2009 à 15h30, salle du Conseil à la Mairie de Pierre-Levée** pour la remise de votre colis.

Merci de confirmer votre présence auprès du secrétariat de la Mairie : **01 60 22 29 04**.

## ❖ Prévention

### Le Monoxyde de Carbone

Les intoxications au Monoxyde de Carbone concerne tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi. Rappelons que c'est un gaz toxique causant chaque année une centaine de décès, provenant essentiellement au mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, bois, charbon, essence, fioul ou éthanol.

#### Les signes d'alerte :

Maux de tête, nausées, malaises et vomissement. Il faut dans ce cas :

- Aérer immédiatement les locaux
- Arrêter si possible les appareils à combustion
- Evacuer au plus vite les locaux et les bâtiments
- Appeler les secours aux numéros suivants : le **112**, le **18** ou le **15**
- Ne pas réintégrer les lieux sans un avis favorable d'un professionnel ou des Sapeurs Pompiers.

**Infos supplémentaires :** [www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)

## INFORMATION

### Mariages

Une nouvelle démarche en ligne vous est proposé. La Direction générale de la modernisation de l'Etat a souhaité unifier les formalités pour changer de nom d'usage, permettant d'informer plusieurs organismes en une seule démarche, réalisable en ligne sur Internet.

Il est possible de déclarer en ligne son changement de nom d'usage après avoir ouvert un compte personnel sur « **[www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr)** ».

Le service est gratuit.

### Numéros utiles

Numéro unique d'appel d'urgence en Europe : **112**

Pompiers : **18**

Samu : **15**



## ❖ Environnement

# Les déchets encombrants

Voici un tableau récapitulatif de ce qui est ou n'est pas accepté dans les déchetteries du pays Fertois (Jouarre et Sâacy-sur-Marne).

### ENCOMBRANTS MENAGERS ACCEPTES

Ferrailles  
 Meubles  
 Matelas /Sommiers  
 Electroménager  
 Matériel Hifi /Vidéo  
 Portes et fenêtres exempts de vitrage  
 Matériel informatique  
 Jouets en bois et en plastique  
 Objets en plastique  
 Palettes /Découpes de bois

### ENCOMBRANTS MENAGERS REFUSES

Pneus  
 Bouteilles de gaz  
 Equipements sanitaires (évier, WC, ...)  
 Déchets ménagers spéciaux  
 Grillage et barbelés  
 Déchets verts  
 Carrosserie de voiture et pièces autos  
 Gravats, terre et déchets de démolition  
 Déchets provenant d'une activité commerciale

### **RAPPEL - Sont interdit dans les déchetteries :**

Les papiers /Journaux - Les ordures ménagères - Les boues et matières de vidange  
 Les cadavres d'animaux - Les déchets de soins et/ou contaminés  
 Les produits explosifs ou radioactifs - Les plastiques agricoles  
 Les invendus des marchés - Les déchets non manipulables - Les médicaments  
 Les déchets putrescibles excepté les déchets verts - Les déchets industriels  
 Les extincteurs - Les bouteilles de gaz - Le fibrociment - Les pneus - Les piles - Le verre  
 Pour les encombrants ménagers refusés, contacter le site Internet du **S.M.I.T.O.M. Nord 77**.  
**Tél. 01 60 44 40 03** - Fax : 01 60 44 40 05 - [contact@smitom-nord77.fr](mailto:contact@smitom-nord77.fr)

## Horaires Eté et Hiver

La déchetterie de Jouarre, Z.A. de la Croix Mission, rue de la Grange Gruyer, gratuite pour les particuliers, est à votre disposition aux horaires ci-après :

	<b>Horaires d'été</b> du 1 <sup>er</sup> mars au 31 octobre	<b>Horaires d'hiver</b> du 1 <sup>er</sup> novembre au 28 février
<b>LUNDI</b>	10h - 12h et 14h - 18h	10h - 12h et 14h - 17h
<b>MARDI</b>	9h - 12h	9h - 12h
<b>MERCREDI</b>	10h - 12h et 14h - 18h	10h - 12h et 14h - 17h
<b>JEUDI</b>	9h - 12h	<b>FERMÉ</b>
<b> VENDREDI</b>	10h - 12h et 14h - 18h	10h - 12h et 14h - 17h
<b>SAMEDI</b>	9h - 12h et 14h - 18h	9h - 12h et 14h - 17h
<b>DIMANCHE</b>	9h - 12h	9h - 12h

### **Pour les artisans, un espace**

Cet espace est aménagé, entretenu et gardé. Il est particulièrement adapté pour les artisans, petites et moyennes entreprises du BTP qui interviennent sur de petits chantiers de proximité. Le responsable du site vous accueille, vous guide et vous conseille. Vous déposez vos déchets et pouvez même repartir avec des matériaux.

**Pour plus de renseignements :** contactez **YPREMA** - 77400 Lagny-sur-Marne au 01 49 62 01 23, fax 01 45 93 25 74 et sur [www.yprema.com](http://www.yprema.com)

### Utilisation d'appareils de jardinage à moteur

La réglementation préfectorale s'applique comme suit :

**Du lundi au vendredi :**  
de 7 h00 à 20h00

**Le samedi :**  
de 9 h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30

**Le dimanche et les jours fériés :**  
de 10h00 à 12h00

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les réglementations.

### INFO Sécurité La délinquance

Les statistiques de la délinquance constatées par la Gendarmerie Nationale, sur la commune de Pierre-Levée à ce jour, est en forte augmentation, **+ 50%**.

Nous vous recommandons la plus grande vigilance pour ces fêtes de fin d'année.

## ❖ A savoir

### Chiens dangereux :

AMÉRICAN STAFFORDSHIRE TERRIER / MASTIFF (BOER BUL) / ROTTWEILER ET ASSIMILABLES  
STAFFORDSHIRE TERRIER (TERRIERS DE TYPE BULL) / TOSA.



Vous devez le déclarer en mairie si vous en possédez un, l'identifier, le vacciner (contre la rage), le tatouer et vous **assurer en responsabilité civile**.

Depuis juin 2008, ces chiens sont désormais soumis à la délivrance d'un **permis de détention** par le Maire de la Commune où résident les propriétaires de ces chiens.

Pour cela, les propriétaires doivent notamment suivre une formation relative aux principes d'éducation canine et obtenir une attestation d'aptitude à la détention de ces animaux. Concernant les chiens âgés de plus de 8 mois et de moins de 12 mois, une évaluation comportementale est demandée.

#### • Rappel des deux catégories de chiens dangereux :

- La **1<sup>ère</sup> catégorie** regroupe les chiens d'attaque, dont le maître ne peut retracer les origines par un document. Elle comporte les Pittbulls, les Boerbulls et les chiens d'apparence Tosa-Inu.

- La **2<sup>ème</sup> catégorie** regroupe les chiens de garde ou de défense qui sont inscrits au livre des Origines Françaises (L.O.F.) par exemple l'Américan Staffordshire Terrier et le Rottweiller.

#### • Sanctions pour les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories :

- Détention par des mineurs et personnes condamnées (casier n°2) : ..... **3 mois** de prison et **3 750 euros**
- Non déclaration d'un chien : ..... **68 euros**
- Défaut de vaccination : ..... **68 euros**
- Défaut d'assurance : ..... **68 euros**
- Défaut de tatouage : ..... **68 euros**
- Non tenu en laisse et non muselé : ..... **35 euros**

#### • Sanctions pour les chiens de 1<sup>ère</sup> catégorie :

- Acquisition, cession, importation, élevage : **6 mois** de prison et **15 000 euros**,
- Non stérilisation : **6 mois** de prison et **15 000 euros**,
- Détention d'un chien de première catégorie dans les lieux publics ou transports en commun, ou partie commune d'immeubles collectifs : **35 euros**.

### En savoir plus

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

### RAPPEL

#### Inscription sur les listes électorales

En vue des prochaines élections régionales qui auront lieu en mars 2010, pensez déjà à vous inscrire, si vous avez 18 ans, avant la fin de l'année.

**Les inscriptions seront closes le 31 décembre 2009.**

### SITE INTERNET

Retrouvez bien sûr toute l'actualité de notre commune sur le site :

[www.pierre-levee.fr](http://www.pierre-levee.fr)

## ❖ Souvenirs

### Cérémonie du 11 novembre

En mémoire aux héros, comme chaque année, le 11 novembre à rassemblé de nombreux participants aussi bien aux monuments aux morts qu'au Carré Militaire Communal.

Aux côtés des élus, les représentants des associations des Anciens Combattants et leurs drapeaux, les délégations de la Gendarmerie Nationale, les Sapeurs Pompiers de la Ferté s/Jouarre et les habitants de Pierre-Levée ont commémoré le 91<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice de la première guerre mondiale.

Les enfants des écoles de Pierre-Levée accompagnés de M<sup>me</sup> la directrice ont déposé une gerbe confectionnée par eux-mêmes, manifestant également un moment de mémoire et de respect pour tous ces jeunes hommes morts pour la France et pour la paix. La cérémonie s'est terminée par un traditionnel pot de l'amitié, à la Mairie.



## ❖ Fêtes de fin d'année

### Fermeture de la Mairie et de l'Agence Postale

En raison des fêtes de fin d'année, du **25 décembre 2009 au 3 janvier 2010**, la Mairie de Pierre-Levée ainsi que l'Agence Postale seront fermées au public.

**Nous vous donnons donc rendez-vous après les fêtes !**

## ❖ Etat-civil

### NAISSANCES / Bienvenue à :

Leïla Rahmani, née le 24/09/2009 • Oriane Dailly, née le 30/10/2009

## ❖ Partenaires et Annonceurs

### Le Restaurant du Golf - Idée Concept - Didier Pouillot

**Easy'Com** • Rubrique réservée aux annonceurs désirant réaliser un partenariat ou une collaboration avec la commune de Pierre-levée. Si vous êtes intéressés, contactez la Mairie de Pierre-Levée.



**LE BARROIS - RESTAURANT**  
**RESTAURANT du GOLF**

Rue de Barrois - 77470 Boutigny  
Tél. : 01 60 25 72 00 - [golf-meauxboutigny.com](http://golf-meauxboutigny.com)

Dejeuner au restaurant sans pratiquer le golf en profitant du cadre, c'est possible !

**idée**  
concept



**Pascal WURTZ**

1 rue de Verdun - 77580 Pierre-Levée  
Tél. : 01 60 44 87 22 - 06 14 67 67 88  
[pw@idee-concept.fr](mailto:pw@idee-concept.fr) / [p-wurtz@orange.fr](mailto:p-wurtz@orange.fr)

Idée Concept vous présente ses meilleurs vœux.

Electricité

Agencement

Cuisine

Salle de bain



**Didier POUILLOT**  
Conseiller en Forme & Bien-être  
Distributeur Indépendant HERBALIFE

13 rue de la Fontaine - 77580 Pierre-Levée  
Tél. : 01 60 25 56 26 / Port. : 06 08 26 90 42  
[www.mincir-formeetbien-etre.biz](http://www.mincir-formeetbien-etre.biz) / [dipo77@wanadoo.fr](mailto:dipo77@wanadoo.fr)

**OFFRE sur un Bilan Forme & Bien-être GRATUIT**

Offre réservée aux Pierrelevéens.



**Easy'Com**  
CREATION PUBLICITAIRE

Pimentez votre communication!

77580 Pierrelevée  
Tél. : 01 60 01 31 69

[www.easycom77.com](http://www.easycom77.com)  
[easycom@wanadoo.fr](mailto:easycom@wanadoo.fr)

Conseil-Création  
Identité visuelle  
Edition - Graphisme  
Impression  
Multimédia  
Evènementiel

"Easy'com vous accompagne dans tous vos projets, d'identité visuelle".

## Mairie de Pierre-Levée

Horaires d'ouverture au public : le mardi de 14h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00

Tél. : 01 60 22 29 04 - Fax : 01 60 22 15 00 - [www.pierre-leeve.fr](http://www.pierre-leeve.fr)

Email : [mairie-pierre.leeve@wanadoo.fr](mailto:mairie-pierre.leeve@wanadoo.fr)

## Journal municipal de Pierre-levée

Directeur de publication : Gérard Boissier - Rédaction : Commission communication

Photos : Mairie - Maquette et Impression : Easy'Com